

Vieillissement de la population : l'absurde dramatisation de la démographie

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1130

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'absurde dramatisation de la démographie

(ag) Le Conseil fédéral a délibéré sur un document de travail esquissant l'avenir démographique de la Suisse. On aimerait dire bravo: la démographie est une des branches aînées de la politique; elle renvoie, sous les chiffres, aux hommes, aux femmes, à leur âge, à leur sexe. C'est, au sens propre, une science humaine. Mais pourquoi diable faut-il que le Conseil fédéral laisse transcrire des conclusions sommaires? La Suisse vieillit, il faudra 40% d'étrangers pour la rajeunir, ces étrangers viendront des pays non européens. L'absence de précautions scientifiques est telle que cet intérêt nouveau pour la démographie a eu le don de scandaliser d'abord les démographes.

Sur la base des données actuelles, il est incontestable que la part des personnes âgées de plus de 65 ans augmentera dans l'ensemble de la population. Autour de 2020, elle sera supérieure à 20% et croîtra encore jusqu'en 2035. Ce phénomène est souvent transcrit en fonction de la population active, qui peut elle diminuer si elle n'est pas suffisamment renouvelée: en 2025, la Suisse compterait 60 000 jeunes de moins qu'en 1980. On dit donc communément que si quatre actifs portaient en 1980 un non actif âgé, en 2040 ils ne seraient plus que deux. Mais déjà commence la prévision discutable et les images trompeuses. Reprenons!

● Le vieillissement

Si l'âge de l'état-civil est une notion claire, le vieillissement pris au sens d'une incapacité à participer à la vie active est une notion relative. On devrait admettre que si la médecine prolonge l'espérance de vie, elle améliore aussi les capacités physiques et intellectuelles des personnes âgées. Il y a une tendance contradictoire à louer le progrès médical et en même temps à «gériatriser» la population âgée. Preuve en soient les variations internationales des actifs âgés de 60 à 64 ans.

Proportion de personnes actives âgées de 60 à 64 ans

Japon	72%
Norvège	71%
Etats-Unis	55%
RFA	34%
France	25%
Autriche	14%

Il serait donc nécessaire de distinguer:

l'âge d'état-civil, l'âge du droit à la retraite et l'âge de la capacité à être économiquement actif (telle qu'on l'observe par exemple dans certaines professions libérales).

Il faut paradoxalement affirmer: il y a chez les retraités un réservoir d'actifs, pour autant que soient encouragées et aménagées ces occasions d'être économiquement et socialement utiles.

● La population active

Il y a la population en âge d'être active et celle qui l'est réellement. La différence entre ces deux catégories (celle de l'état-civil et celle de l'économie) englobe notamment les femmes et les chômeurs. Les femmes ne représentent en Suisse qu'un peu plus du tiers des actifs. C'est relativement faible. Pourtant sur les 800 000 emplois créés entre 1960 et 1989, près de 300 000 ont été occupés par des femmes suisses.

1960-1989. Variation de la population active selon la nationalité et le sexe

	en milliers	en %
Hommes suisses	101.6	12.7
femmes suisses	294.8	36.8
hommes étrangers	298.3	37.3
femmes étrangères	105.7	13.2

Toutefois, les démographes observent des variations fortes selon que la femme est célibataire, mariée, veuve ou divorcée. 35% seulement des femmes suisses mariées travaillent hors de leur ménage. La présence du premier enfant est souvent déterminante pour l'interruption du travail alors que tel n'est pas le cas dans d'autres pays, la France par exemple.

Il est permis en conséquence d'affirmer que les ressources financières de la po-

pulation active demeurent importantes pour autant que des aménagements rendant possible le travail des femmes soient organisés.

Quant au chômage, il suffit de dire qu'il serait insoutenable de laisser subsister simultanément un chômage permanent et une pénurie constante de travailleurs.

● Les étrangers

L'apport étranger pourrait être bénéfique, économiquement et culturellement, comme il l'a été jusqu'ici, pour autant que les conditions d'une intégration soient réunies. Or le document de travail du Conseil fédéral parle de 40% d'étrangers. Une telle proportion signifierait qu'aucun effort de naturalisation ne serait entrepris, que les couches successives d'étrangers se superposeraient jusqu'en 2040. Inadmissible! En laissant sortir de tels chiffres, le Conseil fédéral roule pour quels xénophobes?

● Le financement

Il faut veiller enfin à ne pas créer un alarmisme infondé quant au financement de l'AVS. Deux actifs au lieu de quatre qui portent un non actif laisse croire que les charges vont doubler. La grande variable sera la productivité de l'économie. Les actuaires ont compté avec une croissance de 1,6% jusqu'en 2005, puis de 1,4% jusqu'en 2025. Dans cette hypothèse, une hausse de cotisation de 8,4% à 9,9% suffirait. En effet, en période d'amélioration des revenus, les rentes ne sont adaptées qu'à la moitié de la croissance réelle (indice mixte, introduit lors de la 9^e révision de l'AVS). Les rentes augmentent donc moins vite que les revenus soumis à cotisation. L'imposition indirecte permettrait, c'est une autre variante, d'améliorer le financement en faisant participer même les non actifs au financement de leur propre AVS, puisqu'ils sont consommateurs comme tout le monde. Le déséquilibre (actifs/non actifs) serait ainsi atténué.

La démographie rend possible les adaptations utiles, mais c'est un outil à manipuler avec prudence en tenant compte de toutes les variables: le Conseil fédéral n'est pas là pour faire avec des effets faciles quelques gros titres émotionnels. ■

Source des tableaux: Suisse 2000 - Enjeux démographiques, Editions Réalités sociales, Lausanne, 1991.